
Vivre en Angola

Le site des expatriés francophones en Angola

Vaccins

Seule la vaccination contre la **fièvre jaune** est **obligatoire** pour pouvoir entrer dans le pays.

Ce vaccin ne peut être effectué par votre médecin. En France, seuls les centres agréés par le Ministère de la Santé sont habilités à pratiquer cette vaccination.

Pour un bébé, la vaccination de la fièvre jaune est préconisée à partir de 9 mois. Il vous sera délivré **un carnet international de vaccination jaune que vous devrez présenter en même temps que votre passeport à la douane angolaise (à chaque entrée et sortie dans le pays)**.

Il est préférable d'avoir néanmoins toutes ses vaccinations à jour (notamment tuberculose, diphtérie, tétanos et poliomyélite).

Autres vaccinations conseillées : fièvre typhoïde, hépatites virales A et B.

Selon la durée et les conditions de votre voyage, la vaccination anti-méningococcique peut être conseillée. De même, la vaccination contre la rage peut être proposée dans certains cas.

Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccination international.